

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Le quatorze mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lunaire s'est réuni à la mairie de Saint-Lunaire, après avoir été légalement convoqué le huit mars deux mille vingt-deux.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Loïc DE COURLON, Éric LEGRAND, Sophie GUYON.

Représentés : Muriel CARUHEL pouvoir à Jean-Noël GUILBERT, Éric FROMONT pouvoir à Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérangère HENNACHE, Amandine BRENAND pouvoir à Françoise RIOU, Franck BEAUFILS pouvoir à Romain ANDRIEUX.

Excusé : Jean-Pierre BACHELIER.

Assistait également à la séance Madame Hélène SIMON la remplaçante de Katell LE PETIT, Directrice Générale des Services.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 28-2022 Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

Délibération n° 29-2022 Approbation du PV de la réunion du 21 février 2022

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 21 février 2022

Délibération n° 30-2022

Finances : présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Bien que cette disposition ne soit pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires précède toujours, à Saint-Lunaire, le vote du budget de l'exercice. Il vous est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022.

Délibération n° 31-2022

Finances : budget lotissement la petite fossette : compte administratif et compte de gestion 2021

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Compte tenu de l'absence de réalisation, il n'y a aucun résultat à affecter.

Le compte administratif 2021 du budget lotissement la petite Fossette est le suivant :

CA 2021	BP 2021	CA 2021
Fonctionnement		
Dépense	120 000,00 €	45 000,00 €
011 - Charges à caractère général	120 000,00 €	45 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
Recette	120 000,00 €	45 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	45 000,00 €
Investissement		
Dépense	120 000,00 €	45 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	45 000,00 €
Recette	120 000,00 €	45 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €	45 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 3 abstentions :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif comme présentés ci-dessus.
- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.

Délibération n° 32-2022

Finances : budget lotissement la petite fossette : budget primitif 2022

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le budget primitif lotissement la petite fossette 2022 proposé est le suivant :

BP 2022	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement		
Dépense	120 000,00 €	165 000,00 €
011 - Charges à caractère général	120 000,00 €	120 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	45 000,00 €
Recette	120 000,00 €	165 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	165 000,00 €
Investissement		
Dépense	120 000,00 €	165 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	165 000,00 €
Recette	120 000,00 €	165 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	45 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 000,00 €	120 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 3 abstentions :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 « Lotissement la petite Fossette », tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 33-2022

Finances : budget lotissement 3 (la fossette) : compte administratif et compte de gestion 2021 et affectation des résultats

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le compte administratif 2021 du budget lotissement la Fossette est le suivant :

	Budget 2021	CA 2021
Fonctionnement		
Dépense	293 200,00 €	129 621,10 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €
011 - Charges à caractère général	40 000,00 €	15 206,83 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 413,91 €	114 413,91 €
65 - Autres charges de gestion courante	138 786,09 €	0,36 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
Recette	293 200,00 €	268 343,86 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	138 723,12 €	138 723,12 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 413,91 €	129 620,74 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	62,97 €	0,00 €
Investissement		
Dépense	268 827,82 €	244 034,65 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	114 413,91 €	114 413,91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 413,91 €	129 620,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Recette	268 827,82 €	114 413,91 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 413,91 €	114 413,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	154 413,91 €	0,00 €

Résultats définitifs de l'année 2021 Budget la Fossette est le suivant :

Lotissement de la fossette 2021	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	129 620,74 €	114 413,91 €	244 034,65 €
Dépenses	129 621,10 €	129 620,74 €	259 241,84 €
Résultat 2021	-0,36 €	-15 206,83 €	-15 207,19 €
Report N-1	138 723,12 €	-114 413,91 €	
Résultat cumulé	138 722,76 €	-129 620,74 €	9 102,02 €

La proposition d'affectation des résultats est la suivante : la comptabilité des lotissements ne permet pas de couverture du déficit d'investissement par les excédents de fonctionnement capitalisés. La constitution d'un actif étant en contradiction avec l'objet temporaire d'une opération d'aménagement.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2021	138 722,76 €	-129 620,74 €
Solde des Restes à Réaliser (recettes-dépenses)		0 €
Résultat corrigé des Restes à réalisés (besoin ou capacité de financement)		-129 620,74 €
Affectation 2022		
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépende)		-129 620,74 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)		0 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (recette)	138 723,12 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2021 comme présentés ci-dessus
- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion
- **AFFECTE** le résultat 2021 comme énoncé ci-dessus

Délibération n° 34-2022

Finances : budget lotissement 3 (la fossette) : budget primitif 2022

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le budget primitif lotissement la fossette 2022 proposé est le suivant :

BP 2022	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement		
Dépense	293 200,00 €	277 500,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €
011 - Charges à caractère général	40 000,00 €	9 102,02 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 413,91 €	129 620,74 €
65 - Autres charges de gestion courante	138 786,09 €	138 777,24 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
Recette	293 200,00 €	277 500,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	138 723,12 €	138 722,76 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 413,91 €	138 722,76 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	62,97 €	54,48 €
Investissement		
Dépense	268 827,82 €	268 343,50 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	114 413,91 €	129 620,74 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 413,91 €	138 722,76 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Recette	268 827,82 €	268 343,50 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 413,91 €	129 620,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	154 413,91 €	138 722,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 « Lotissement 3 La Fossette », tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 35-2022

Finances : budget mouillages : compte administratif et compte de gestion 2021 et affectation des résultats

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le compte administratif 2021 du budget des mouillages est le suivant :

CA 2021	BP 2021	CA 2021
Fonctionnement		
Dépense	36 000,00 €	26 422,82 €
011 - Charges à caractère général	11 880,00 €	9 664,82 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 000,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	120,00 €	120,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	18 000,00 €	16 638,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €
Recette	36 000,00 €	36 679,95 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	11 349,95 €	11 349,95 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	24 500,00 €	25 330,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	150,05 €	0,00 €
Investissement		
Dépense	5 240,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	740,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 500,00 €	0,00 €
Recette	5 240,00 €	240,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120,00 €	120,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	5 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	120,00 €	120,00 €

Résultats définitifs de l'année 2021 Budget Mouillages sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	RAR	TOTAL
recettes	25 330,00 €	120,00 €	25 450,00 €		25 450,00 €
dépenses	26 422,82 €	0,00 €	26 422,82 €		26 422,82 €
Résultat 2021	-1 092,82 €	120,00 €	-972,82 €		-972,82 €
report N-1	11 349,95 €	120,00 €			
résultat cumulé	10 257,13 €	240,00 €	10 497,13 €		10 497,13 €

La proposition d'affectation des résultats est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2021	10 257,13 €	240,00 €
Solde des Restes à Réaliser (recettes-dépenses)		0,00 €
Résultat corrigé des Restes à réalisés (besoin ou capacité de financement)		240,00 €
Affectation 2022		
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette)		240,00 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)		0 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (recette)	10 257,13 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2021 pour le budget mouillages comme présentés ci-dessus
- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion
- **AFFECTE** le résultat 2021 comme énoncé ci-dessus

Délibération n° 36-2022 Finances : budget mouillages : budget primitif 2022

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le projet de budget des mouillages a été présenté au comité des mouillage le 16 février dernier. Pour rappel, les tarifs restent inchangés en 2022.

Budget Mouillages : Tarifs 2021	
Objet	TTC
Bateau inférieur à 7 mètres	82,00 €
Bateau supérieur à 7 mètres	164,00 €
VA et vient	23,00 €

Le budget primitif 2022 proposé, reprenant les résultats de 2021, est le suivant :

BP 2022	BP 2021	BP 2022
Fonctionnement		
Dépense	36 000,00 €	34 800,00 €
011 - Charges à caractère général	11 880,00 €	9 260,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 000,00 €	3 640,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	120,00 €	120,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	18 000,00 €	18 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	3 780,00 €
Recette	36 000,00 €	34 800,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	11 349,95 €	10 257,13 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	24 500,00 €	24 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	150,05 €	42,87 €
Investissement		
Dépense	5 240,00 €	4 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	740,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 500,00 €	4 000,00 €
Recette	5 240,00 €	4 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120,00 €	240,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation	5 000,00 €	3 640,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	120,00 €	120,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif des mouillages 2022, tel que proposé ci-dessus.

Délibération n° 37-2022

Finances : budget services des eaux : compte administratif et compte de gestion 2021 et affectation des résultats

Rapporteur : Romain ANDRIEUX

Le compte administratif 2021 du budget du service des eaux est le suivant :

CA 2021	BP 2021	CA 2021
Fonctionnement		
Dépense	944 700,00 €	584 413,77 €
011 - Charges à caractère général	580 000,00 €	361 062,41 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	120 000,00 €	84 969,52 €
023 - Virement à la section d'investissement	35 000,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00 €	87 484,06 €
65 - Autres charges de gestion courante	33 000,00 €	1 450,70 €
66 - Charges financières	17 000,00 €	11 678,46 €
67 - Charges exceptionnelles	59 700,00 €	37 768,62 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	0,00 €
Recette	944 700,00 €	1 006 434,61 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	345 292,93 €	345 292,93 €
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 900,00 €	1 719,46 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	592 000,00 €	647 388,65 €
75 - Autres produits de gestion courante	450,00 €	12 033,52 €
77 - Produits exceptionnels	57,07 €	0,05 €
Fonctionnement		422 020,84 €

CA 2021	BP 2021	CA 2021
Investissement		
Dépense	751 700,00 €	191 154,02 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 900,00 €	1 719,46 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €	33 799,47 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	19 024,80 €
21 - Immobilisations corporelles	346 800,00 €	27 132,49 €
23 - Immobilisations en cours	253 000,00 €	109 477,80 €
Recette	751 700,00 €	664 416,25 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	551 680,19 €	551 680,19 €
021 - Virement de la section d'exploitation	35 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00 €	87 484,06 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 019,81 €	25 252,00 €
Investissement		473 262,23 €

Résultats définitifs de l'année 2021 du budget du service des eaux sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	RAR	TOTAL
recettes	661 141,68 €	112 736,06 €	773 877,74 €		773 877,74 €
dépenses	584 413,77 €	191 154,02 €	775 567,79 €	34 694,36 €	810 262,15 €
Résultat 2021	76 727,91 €	-78 417,96 €	-1 690,05 €		-1 690,05 €
report N-1	345 292,93 €	551 680,19 €			
résultat cumulé	422 020,84 €	473 262,23 €	895 283,07 €	-34 694,36 €	860 588,71 €

Proposition d'affectation du résultat 2021 du budget du service des eaux est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat cumulé 2021	422 020,84 €	473 262,23 €
Solde des Restes à Réaliser (recettes-dépenses)		-34 694,36 €
Résultat corrigé des Restes à réalisés (besoin ou capacité de financement)		438 567,87 €
Affectation 2022		
Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette)		473 262,23 €
Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recette)		0 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté (recette)	422 020,84 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les éléments du compte administratif 2021 du budget du service des eaux comme présentés ci-dessus
- **CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion
- **AFFECTE** le résultat 2021 comme énoncé ci-dessus.

Délibération n° 38-2022

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation de la cantine scolaire titre de la DSIL 2022 (dotation de soutien à l'investissement local)

Rapporteur : Michel PENHOUE

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'exercice 2022 de la DSIL, le calendrier s'établit comme suit :

6 avril 2022 : Date limite de dépôt des dossiers

20 avril 2022 - Date limite pour compléter les dossiers déjà déposés

17 mai 2022 - Validation de la programmation régionale

Parmi les opérations éligibles, figure la rénovation de la cantine scolaire à Saint-Lunaire.

Un rapport de la DDCSPP en date du 9 juillet 2019 a clairement mis en évidence :

- Des locaux et des équipements de cuisine au maximum de leur capacité
- Des croisements de circuits
- Des conteneurs poubelles stockés au niveau de la réception de denrées

Au regard de cette situation, les élus souhaitent mettre aux normes le restaurant scolaire afin de continuer à accueillir les élèves dans de bonnes conditions et selon la réglementation applicable à la restauration scolaire notamment en termes d'hygiène.

Le plan de financement est le suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Assistance technique à maitrise d'ouvrage	Zen eat	22 700,00 €		
mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	BA ingénierie	36 000,00 €		
		58 700,00 €	A proratiser le cas échéant	
Géomaticien		2 822,00 €		
Contrôle technique	APAVE	3 700,00 €		
SPS	Véritas	1 900,00 €		
Mission repérage matériaux (amiante, plomb)	Cabinet Agenda	1 350,00 €		
Sous-total MOE/Études		9 772,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux		350 000,00 €		
Équipements de cuisine		103 607,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		453 607,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		522 079,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DSIL			261 039,50 €	50,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		261 039,50 €	50,00%
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		261 039,50 €	
	Participation du maître d'ouvrage		261 039,50 €	50,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			522 079,00 €	

Il est donc proposé de solliciter une aide au titre de la DSIL 2022 pour la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la cantine scolaire ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention, la plus élevée possible, au titre de la DSIL pour le financement de ce projet.

Délibération n° 39-2022

Finances : Mise en place de mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 - Location gérance du bar « La Potinière »

Rapporteur : Romain Andrieux

La SARL La Potinière 35 dirigée par Monsieur Erick BIGOT est titulaire d'un contrat de location gérance appartenant à la commune pour l'exploitation du bar « la potinière » situé 139 boulevard Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 3 abstentions

- **ACCORDE** une exonération de loyers sur les périodes de fermeture imposée à savoir du 1^e janvier 2021 au 19 mai 2021 ce qui porterait le loyer à

	2021
Loyer à réviser H.T.	9 955,10 €
Réduction exceptionnelle COVID 19	-3 791,12 €
T.VA. 20%	1 232,80 €
Loyer Révisé TTC	7 396,77 €

Délibération n° 40-2022

Foncier : vente d'une portion de la parcelle AY 385 – M. Thomann

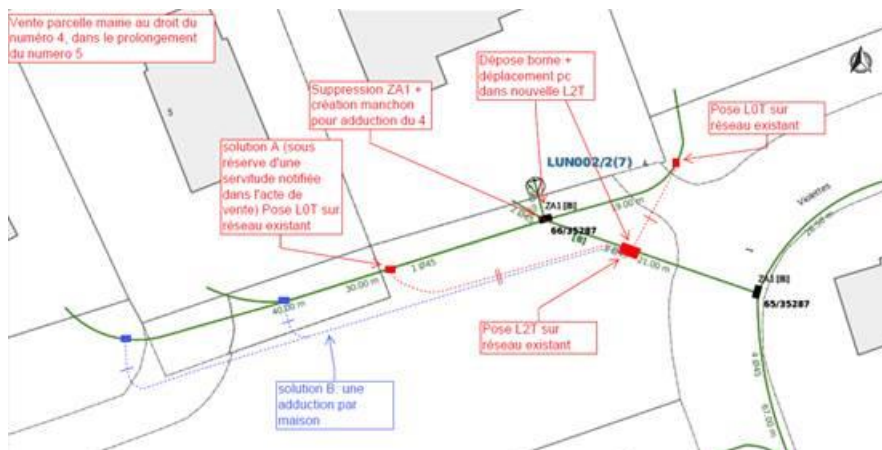
Rapporteur : Michel PENHOUËT

Monsieur THOMANN, propriétaire de la parcelle cadastrée AY 314 située 4, rue des Violettes à Saint-Lunaire, a sollicité Monsieur le Maire pour faire l'acquisition d'une portion de parcelle d'environ 100 mètres carrés sur ce qui est actuellement un espace vert. Son voisin, est propriétaire d'une bande à peu près similaire, empiétant sur le même espace vert.

Par délibération n°81/2016, le Conseil Municipal s'était déjà prononcé favorablement pour cette cession. Différents paramètres n'ont pas permis de finaliser l'opération. Il s'avère en effet que de nombreux réseaux étaient présents et que la superficie a dû évoluer.

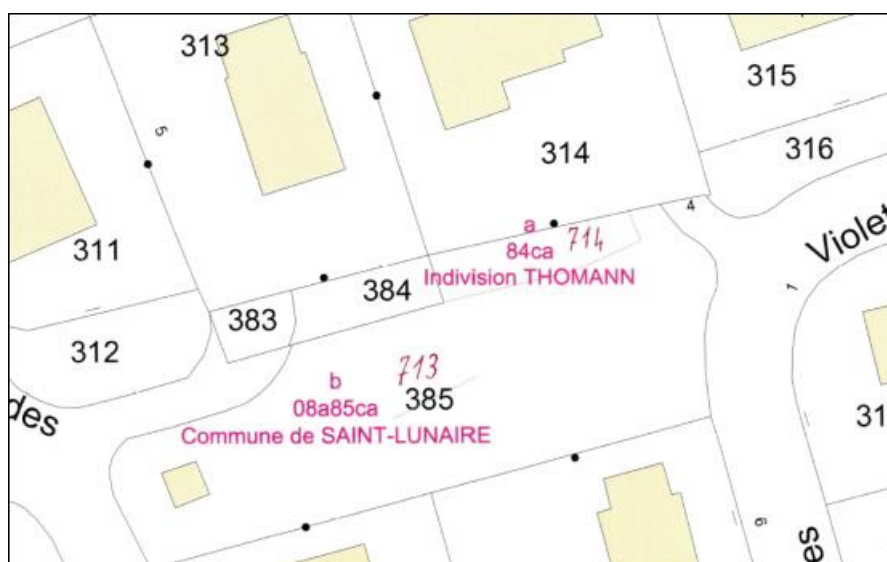
Monsieur Alain THOMANN acceptait la proposition de prix d'un montant de 18 470 € HT pour les 84 m² concernés soit 219,88 € le mètre carré HT, la commune prenant à sa charge les frais de déplacement des réseaux Orange pour un montant alors estimé à 5 870 € HT, qui avaient été répercutés sur le prix de vente.

Une solution moins onéreuse a pu être trouvée sans grever totalement l'usage de la parcelle pour la destination projetée par l'intéressé. Le nouveau devis d'Orange s'élève en effet à 5 502,97€ HT (solution matérialisée en rouge ci-dessous).



La proposition de prix s'établit en conséquence à 18 102,97 € HT pour les 84m² concernés soit 215,51 € HT le m².

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la cession d'une bande de terrain de 84m² à Monsieur THOMANN en précisant que les frais de bornage et de Notaire seront à sa charge.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de céder au profit de M. et Mme THOMANN, une bande de terrain de 84m² issue de la parcelle cadastrée AY 385 de 84m².
- **PREND A SA CHARGE** les frais de déplacement des réseaux ORANGE pour un montant de 5 502,97 € HT.
- **FIXE** le prix de vente à 215,51 € HT le m².
- **MANDATE** Monsieur le Maire à la signature des actes relatifs à cette cession, étant précisé que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de M. et Mme THOMANN.

Délibération n° 41-2022

Gestion du domaine public : demande d'occupation précaire de la digue de Longchamp – Emeraude Surf School

Rapporteur : Michel PENHOÛËT

Par courrier en date du 4 mars 2022, M. Robin HENRY, sollicite le renouvellement de son autorisation d'occupation précaire de la digue de Longchamp pour son activité d'école de surf « Emeraude Surf School ».

M. Robin HENRY, qui occupe depuis 2015, de manière précaire et révocable, un espace sur la digue de Longchamp sur lequel il installe son bâtiment démontable, souhaite reprendre son activité à compter du 1^{er} avril 2022 et jusqu'à la fin des vacances de toussaint (1^{er} novembre 2022 inclus) soit une période de 7 mois.

Pour rappel, par une délibération n°20/2020 en date du 17 février 2020, il avait été autorisé à occuper, de manière précaire et révocable, une surface de 30 m² sur la digue de Longchamp pour une durée de 7 mois afin d'y placer un bâtiment démontable pour son école de surf en contrepartie d'une redevance de 702 €.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette demande, sur le montant de la redevance et le cas échéant d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Robin HENRY à occuper une surface de 30 m² sur la digue de Longchamp à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 7 mois afin d'y placer un bâtiment démontable pour son école de surf,
- **PRECISE** que le bâtiment pourra être installé dans les derniers jours du mois de mars afin d'ouvrir le 1^{er} avril et que cette occupation est précaire et révocable,
- **FIXE** le montant de la redevance pour les 7 mois maximum d'occupation à un forfait de 702 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Riou, 1^{ère} adjointe, à signer la convention correspondante.

Questions diverses

Décision 2022_03 : D'attribuer la mission de contrôle technique pour la cuisine du restaurant scolaire à la société **APAVE Nord Ouest, rue Brégeons, 35400 Saint-Malo**.

Les montants de l'offre sont les suivants :

Missions du contrôle technique	HT	TTC
Mission L : relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables	3 700,00 €	4 440,00 €
Mission LE : relative à la solidité des existants		
Mission SEI : relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH		

Mission STI : relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres que ERP et IGH) et industriels		
Mission HAND : relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées		

Décision 2022_04 : D'attribuer la mission de coordination sécurité protection de la santé (SPS) pour la cuisine du restaurant scolaire à la société **Véritas, Le triangle de l'Arche, 9 Cours du triangle, 92800 Puteaux.**

Les montants de l'offre sont les suivants :

	HT	TTC
Mission de coordination sécurité protection de la santé (SPS)	1 900,00 €	2 280,00 €

Décision 2022_05 : D'attribuer les études géotechniques pour la cuisine du restaurant scolaire à la société **Solcap, 16, rue Charles Freycinet, 22950 TREGUEUX**

Les montants de l'offre sont les suivants :

	HT	TTC
Etudes géotechniques pour la cuisine du restaurant scolaire	2 822,00 €	3 336,40 €

Décision 2022_06 : D'adhérer à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités d'Ille et Vilaine pour l'année 2022. Le montant de la cotisation pour l'année 2022 s'élève à 1 044.68 € TTC.

Décision 2022_07 : De confier à l'entreprise ASP – 16 rue des Ormeaux – 35000 RENNES la maintenance du parc informatique de la Commune de Saint Lunaire comprenant la maintenance des matériels et logiciels, l'assistance téléphonique, les visites sur postes, l'administration du serveur, la gestion des sauvegardes et l'ensemble des prestations préventives et curatives. Le montant de la cotisation pour l'année 2021-2022 s'élève à 3 600.00 € HT, soit 4 320.00 € TTC.